CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS EN SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE –

Ligne 117 Express sur la Commune de MURET

Entre

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, dont le siège est situé 7, esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil syndical en date du ……,
Ci-après désigné par le terme « **Tisséo-Collectivités** »,
D'une part

Et
La Commune de Muret, dont le siège est situé 27, rue Castelvieilh 31 600 MURET, représentée par Monsieur André MANDEMENT, son Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal du ….
Ci-après désigné par les termes « **La Commune** »

Et
Le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne, dont le siège est situé 9 Rue des Trois Banquets – CS 58021 – 31080 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par Monsieur Thierry SUAUD, son Président, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du XXXXX
Ci-après désigné par les termes « **Le SDEHG** »
D'autre part

Et désignés ensemble dans ce qui suit par les termes **« Les parties »**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Tisséo-Collectivités est l'autorité organisatrice de la mobilité et met en œuvre les compétences listées à l'article L 1231-1-1 du code des transports.

Par délibération du 10 avril 2019, le Comité syndical a approuvé le programme d'opération de La Ligne Express bus Muret-Toulouse Basso Cambo (117 Express).

Le tracé alterne des tronçons en site propre et des tronçons dans la circulation routière avec des aménagements ponctuels permettant de garantir la priorité aux bus sur les communes de Portet-sur-Garonne, Roques et Muret.

Entre Toulouse-Basso Cambo et Portet-sur-Garonne Nord, la 117 Express profitera des aménagements de couloirs bus créés dans le cadre des Linéo 4 (Eisenhower) et 5 (route d'Espagne / RD 120).

La réalisation de ces aménagements pour la ligne implique la refonte ou la mise en œuvre de nouveaux carrefours à feux.

Les équipements objet de la présente convention sont réalisés sur le territoire de la commune de Muret.

Les carrefours à feux, définis dans l'annexe 1, seront tous équipés de la priorité bus en complément de la signalisation lumineuse tricolore.

La Commune de Muret a délégué au SDEHG la compétence signalisation lumineuse de trafic.

Par délibération du 16 Décembre 2020, le Comité syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique n° 2020-1012 confiant au Muretain Agglo la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des aménagements nécessaires à la réalisation des infrastructures liées au site propre, à son exploitation et à la mise en place des équipements dynamiques associés tels les feux tricolores.

Dans ce contexte, Tisséo-Collectivités, la commune de Muret et le SDEHG se sont accordés pour que dans le cadre de l'exploitation et la maintenance desdits carrefour le niveau de service en termes de temps d'intervention, de gestion des stocks de pièces de maintenance et de supervision de la signalisation lumineuse soit renforcé afin de conserver la performance de la ligne 117 Express.

Pendant la réalisation des travaux d'aménagement de la 117 Express, les Parties se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de fixer d'un commun accord, les obligations respectives incombant à chaque partie au niveau de la gestion et d'entretien ultérieur des équipements de signalisation Lumineuse Tricolore.

C'est dans ce cadre que la présente convention a été établie en concertation entre les parties signataires qui interviennent en qualité de propriétaire et/ou gestionnaire.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les renforts de niveau de service requis pour la gestion des équipements en signalisation lumineuse tricolore traversés par la ligne 117 express (réalisée par le SDEHG dans la suite du texte) sur le territoire de la Commune de Muret, et d'en définir les modalités opérationnelles et financières.

ARTICLE 2 : MODALITES TECHNIQUES D'INTERVENTION DU SDEHG

Article 2-1 : Supervision des carrefours

Tisséo-Collectivités a investi dans un système de supervision remis au SDEHG. Ce dernier assure au travers de ce système, la supervision des carrefours à feux concernés par cette convention (cf. liste jointe en annexe 1).
A ce titre, il assure les niveaux de service suivants :

1. Une réactivité des incidents de fonctionnement de chaque carrefour, pour intervention.
2. Une vision de l'efficacité des dispositifs de priorisation de la voie bus sur lesdits carrefours et de la remontée des données.

Le SDEHG assure en outre, le maintien de la programmation des carrefours à feux et des plans de feux appliqués.

Article 2-2 : Phase d'exploitation et de maintenance

Le SDEHG s'engage à prendre en charge l'exploitation et la maintenance des carrefours objet de la présente convention.

- **Article 2-2-1 : Exploitation des carrefours-programmation**

Le fonctionnement des contrôleurs de carrefours vise à fournir aux bus de la ligne une priorité maximale pour le franchissement des carrefours.

Le fonctionnement des contrôleurs sera décrit dans un dossier carrefour initial produit par Tisséo-Collectivités.

Conformément à la réglementation, la priorité aux véhicules de transport en commun ne pourra réduire les temps de dégagements décrits par la matrice des temps de dégagements du dossier carrefour.

Le SDEHG effectuera les opérations de maintenance « traficielle » sur les carrefours concernés en fonction des remarques de la commune concernée et/ou de Tisséo-Collectivités via l'exploitant du réseau de transport en commun, Tisséo-Voyageurs. Ces remarques seront transmises par écrit ou lors des réunions périodiques, de préférence semestrielles et au

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

minimum annuel, entre les parties.
Toute modification du programme fera l'objet de l'édition d'un nouveau dossier à valider selon la procédure suivante :

- Établissement du nouveau dossier par le SDEHG,
- Validation du dossier par le représentant de la commune avec diffusion à Tisséo-Collectivités.
- Vérification in situ de la nouvelle programmation une fois injectée dans le carrefour à feux.

➢ **Article 2-2-2 : Maintenance des carrefours**

Cette prestation s'appuie sur la norme NF P 99.050 : principe de maintenance :

- Maintenance préventive :

  Les opérations de maintenance préventive consistent à vérifier périodiquement :
  - Le fonctionnement des capteurs,
  - Le fonctionnement du contrôleur,
  - Le relevé de défauts mineurs éventuels,
  - L'état général des supports et des matériels de balisage,
  - Le nettoyage des matériels de balisage, des poteaux et de l'enveloppe du contrôleur sur la base d'une intervention annuelle,
  - L'état des marquages et contrôle de la présence des panneaux de police,
  - L'état des signaux R12 sonores
  - Les opérations de vérification de l'allumage des sources lumineuses, intervention mensuelle.

- Maintenance curative :
  - Elle s'applique aux contrôleurs de carrefours, aux enveloppes, aux lanternes et supports, aux réseaux de transmission SLT (y compris le génie civil).
  - En cas de détection de défauts à travers la supervision, les équipes interviendront dans les délais précisés ci-dessous.
  - Si le défaut est constaté par la Commune ou par Tisséo-Collectivités ou son exploitant, Tisséo-voyageurs, ils transmettront un appel téléphonique au SDEHG pour prise en compte par les équipes de maintenance. Toute demande d'intervention devra être confirmée par courriel à l'adresse : contact@sdehg.fr.

- Délais :
  - Délais d'intervention : pour des conditions normales d'exploitation les délais d'intervention seront de 4h maximum hors période d'orages importants, catastrophe naturelle ou industrielle,
  - Délais de réparation : si le stock de maintenance est disponible les délais de réparation seront de 4h, hors travaux de génie civil éventuels, et ceci 24h/24, du lundi au samedi.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

- Cas particuliers :
    - Armoire totalement détériorée : l'intervention consistera à une mise au clignotant de sécurité dans les plus brefs délais si l'état du câblage le permet,
    - Génie civil : en cas de travaux lourds nécessitant une procédure spécifique et un dossier d'autorisation, une solution de carrefour provisoire à feux sera mise en œuvre.

➢ **Article 2-2-3 : Stock de maintenance**

Le stock de maintenance acquis par Tisséo-Collectivités dans le cadre de la construction des carrefours sera transféré au SDEHG dès la prise en maintenance effective.
Le procès-verbal de réception faisant apparaître le détail et la valorisation du stock sera signé par un représentant de Tisséo-Collectivités et du SDEHG.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

Article 3-1 : Obligations financières :

La Commune prendra à sa charge financière :

- les travaux et modification de la programmation des carrefours objet de la présente convention lorsqu'ils ne sont pas induits par une demande relative à la priorisation des transports en commun,
- les abonnements et consommations électriques de ces carrefours.

Article 3-2 : Obligations opérationnelles :

La Commune assumera les obligations suivantes :

- Fourniture de l'énergie nécessaire au fonctionnement des carrefours.
- Validation des dossiers de régulation des carrefours sur modifications
- Réalisation et maintien des marquages horizontaux et des panneaux de signalisation de police associés aux carrefours.
- Respect des principes de la priorité des transports en commun sur ces carrefours.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU SDEHG

- Le SDEHG assumera :
- Les modifications issues des demandes de modification et validation des dossiers de programmation des carrefours,
- Les opérations de maintenance préventive et curative y compris les opérations urgentes
- L'établissement d'un compte rendu semestriel d'activité comprenant :
    - Description des évènements et dépannages,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

- Exploitation :
    - Analyse des taux de priorité
    - Traces des évènements lié au fonctionnement du carrefour

- Validation des dossiers de réalisation sur modifications des carrefours,
- Établissement en fin d'année des recouvrements du récapitulatif chiffré des frais engagés et des interventions effectuées spécifiquement prévues à cette convention.
- Gestion du stock des matériels de maintenance et réassort.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE TISSEO-COLLECTIVITES

Tisséo-Collectivités s'engage en lien avec son exploitant Tisséo-Voyageurs :

- à remonter au SDEHG les éventuels dysfonctionnements des carrefours à feux constatés sur le terrain,
- à solliciter le SDEHG sur toute modification qui pourrait avoir une incidence sur le bon fonctionnement,

Tisséo-Collectivités acquiert le stock de matériel de maintenance initial qui sera remis au SDEHG.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

La prestation complémentaire au rôle de gestionnaire des carrefours à feux déléguée par la Commune au SDEHG pour les besoins de la performance de la ligne 117 Express requiert la mobilisation de moyens spécifiques.

En conséquence, la prise en charge par Tisséo-Collectivités sera établie chaque année sur les bases suivantes :

Article 6-1 : Partie Forfaitaire annuelle par carrefour :

- Astreinte complémentaire intervention 4h 6/7j : 425 € HT par carrefour
- Gestion du stock (initial, gestion et réassort hors pièces) : 250 € HT par carrefour
- Intervention curative urgente :1 320 € HT par carrefour
- Coût hébergement supervision : 200 € HT par carrefour
- Coût abonnement communication carrefour/supervision : 240 € HT par carrefour

Article 6-2 : Partie au bordereau si besoin :

- Modification logicielle de la programmation : 1 530 € par carrefour par modification.
- Coefficient sur prix fournisseur réassort pièces lot rechange ou pour devis : 1,16

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

ARTICLE 7 : VARIATION DES PRIX

La révision des prix est effectuée annuellement par application au prix d'un coefficient Cn donné par la formule **Cn = 15% +85 % x (FSD2 /FSD2 0).**
Dans laquelle FSD2 est la valeur prise par l'index FSD2 pour le mois n et FSD2 O la valeur de FSD2 au mois O (date de la signature de la présente convention).

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige qui apparaîtrait dans l'application de la présente convention est de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse saisi par l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière des parties contractantes.
Elle est établie pour une durée de 10 ans, sauf dénonciation écrite par l'une des parties.

Fait en trois exemplaires,

Pour Tisséo-Collectivités **Pour le SDEHG** **Pour la Commune de Muret**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Annexe 1: liste et plan des carrefours

Carrefour Porte de Muret
Carrefour du Grand Castaing

Annexe 2 : liste du lot de rechange initial remis

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

GIRATOIRE GRAND CASTAING

LEGENDE Pose :

PL-01 PL-02 PL-03 PL-04 PL-05 PL-06 PL-07 PL-08 PL-09 PL-10 PL-11

Pose Mâts + Lanternes - ISARO S - 36 x Warm White 3000K LED CR70 1050mA - NR Optic - White mask 117 W hauteur Mâts 10m dimensions mastch mm : 2.0 x 0.4 x 0.7 (prof) m - entraxe 300x300 mm

PL-02 PL-03

Pose Mâts + Lanternes - ISARO XS - 12 x Warm White 3000K LED CR70 350mA - NR Optic - White mask 20 W hauteur Mâts 6m dimensions mastch mm : 0.4 x 0.4 x 0.7 (prof) m - entraxe 300x300 mm

PL-01 PL-07 PL-08

Pose Projecteur Architectural - CONTI 120,105-630 AS HFX SP ANT 2STD(2 H) W
Hauteur Mâts: 8m dimensions mastch mm : 0.5 x 0.5 x 0.9 (prof) m - entraxe 300x300 mm

Réseau EP Souterrain dans TPC 90 Ø + câblette (départ 1)

ECL Armoire Electrique (Eclairage Public)

Légende SLT

- Feu LED R11v sur mât avec répétiteur
- Feu LED R11v sur potence avec répétiteur
- Feu LED R13b sur mât
- Feu LED R12 piétons
- Feu LED R12M piétons/cycles
- Feu LED R13c cyclistes
- Armoire contrôleur
- Comptage Eneds
- Chambre de tirage L2T
- Chambre de tirage L1T
- Chambre de tirage L2T
- Chambre de tirage L3T
- GC 1Ø63
- GC 1Ø40 + câblette Cu
- GC 4Ø90 + câblette Cu
- GC 4Ø90 + câblette Cu + 1Ø40(prédisposition supervision)
- Boucles de détection

Légende DR

- Barrière métallique de sécurité existante conservée
- GBA existante
- Barrière métallique de sécurité en niveau de retenue N2
- Barrière de sécurité bois/métal de niveau N1
- GBA

Département de la Haute-Garonne

Communes de
Muret, Roques et Portet-sur-Garonne

Réalisation de la Ligne Express

Muret - Basso Cambo

Numéro:	Libération des Emprises - Dépose Mâts d'éclairage	Phase:
P01	Planche 1 - Section Giratoire du Grand Castaing	EXE

Maître d'Ouvrage :
SERVICE VOIRIE
8 Bis Avenue Vincent Auriol
31 420 MURET CEDEX
Tel : 05 61 51 31 00
Visa: Date + Nom +Tampon + Signature

Communes :
MURET Portet-sur-Garonne — 1 Rue de l'Hôtel de Ville — 31 120 Portet-sur-Garonne — Tel : 05 61 51 00 00
ROQUES — Place Jean Jaurès — 31 120 Roques — Tel : 05 61 73 60 08
MURET Muret — 27 rue Lafayette — 31600 Muret — Tel : 05 61 51 75 75
Visa: Date + Nom +Tampon + Signature

Maître d'Oeuvre :
egis
33-63, Avenue G. Pompidou
31 131 BALMA
Tel : 05 62 18 18 12
Visa: Date + Nom +Tampon + Signature

Entreprise :
CITEOS
1 Avenue Joseph Cugnot CS 70234
31 400 MURET Cedex
Tel : 05 61 51 84 10
Visa: Date + Nom +Tampon + Signature

Ind.	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	OMA	PAL	PAL	12/04/2024	Mise à jour suite ETUDE DECLARMURET
B	OMA	LDI	LDI	25/05/2024	Mise à jour suite NOBS N°34.227B
C	OMA	LDI	LDI	13/02/2024	Mise à jour suite NOBS N°34.226F
D	OMA	LDI	LDI	13/05/2024	Mise à jour suite NOBS N°34.217D
E	OMA	LDI	LDI	09/02/2024	Mise à jour suite NOBS
A	OMA	LDI	LDI	08/02/2024	PREMIER EDITION

N° PROJET	CAM17106_LEX	ECHELLE : 1/250
		DWG : CITEOS-GIRAMUREX-CONVAUX-PLAN-P001-V01.dwg

Création 01 nouveau départ d'éclairage
dans P55 SANS SOUCI

Départ 2 en attente de validation de MOA pour
solution filaire ou photovoltaïque

Une Armoire de commande est
nécessaire d'être posée depuis le poste

<= DIRECTION MURET

DIRECTION BASSO CAMBO =>

GIRATOIRE DU GRAND CASTAING

Rue Aristide Berges

Route Nationale

Route de Toulouse A Bayonne

Chemin de Bonnafous

Rue de Jolimont

Rue de Jolimont

Rue de Jolimont

GRATOIRE PORTE DE MURET

LEGENDE Alignes :

- Dépose ensemble EP
- Dépose et reprose ensemble EP sur mât existant

LEGENDE Poses :

- Pose Mâts - 2 m de hauteur - 1 entretoise à dimensionner
- Dépose et reprose des candélabres existants
- Pose Mâts - 5 m de hauteur + Lanternes - ISARO S - 35 x Warm White 3000K LED CINTO Optics - IP66 Opto - White mate CT 18
- Pose Projecteurs Architecturaux - CONTI 70 ASLIGHT 60 WFO 60° IP67 [IP23] et 30 - Hauteur 30m - 6m
- Pose Mâts - 10m de Hauteur + Lanternes - ISARO S - 35 x Warm White 3000K LED CINTO Optics - IP66 Opto - White mate CT 18
- Pose Mâts - 10m de Hauteur + Lanternes - ISARO S - 35 x Warm White 3000K LED CINTO Optics - IP66 Opto - White mate CT 18
- Pose Mâts - 10m de Hauteur + Lanternes - ISARO S - 25 x Warm White 3000K LED CINTO Optics - IP66 Opto - White mate CT 18
- Pose Mâts - 10m de Hauteur + Lanternes - ISARO S - 25 x Warm White 3000K LED CINTO Voiture - IP66 Opto - White mate CT 18
- Pose Mâts - 10m de Hauteur + Lanternes - ISARO S - 20 x Warm White 3000K LED CINTO Voiture - IP66 Opto - White mate CT 18
- Reseau EP Scolarisant dans TPC 90 Ø - utilisable — Commande EP Existante

Légende BLT

- Feu LED R1/V1 sur mât avec répétiteur
- Feu LED R1/V1 sur potence avec répétiteur
- Feu LED R1/V1 sur mât
- Feu LED R1/V1 sur potence
- Feu LED R1/V1 cyclistes
- Armoire contrôleur
- Consoleuse Ernetis
- Chambre de tirage L1T
- Chambre de tirage L1 T
- Chambre de tirage L2T
- Chambre de tirage L3T
- GC 1ø90
- GC 1ø90 + câblette Cs
- GC 1ø90 + câblette Cs
- GC 1ø90 + câblette Cs + 1ø90(réglementation supervision)
- Bouclé de détection

Légende GBA

- Glissière métallique de sécurité existante conservée
- GBA existante
- Barrière métallique de sécurité en niveau de retenue N2
- Glissière de sécurité bicombinée de niveau N1
- GBA
- Extrémité de fin de barrière métallique arrimée en ligne
- Extrémité de fin de barrière bucconnier
- Atténuateur de GBA sur 25m

CITEOS

Risques d'ordre

Département de la Haute-Garonne

Communes de
Muret, Roques et Portet-sur-Garonne

Réalisation de la Ligne Express

Muret - Basso Cambo

NUMERO	INTITULE	PHASE
PL1	Plans des réseaux secs, éclairage et SLT Planche 1 - Section Gratoire PORTE MURET	EXE

Maître d'Ouvrage MAIRIE DE MURET Place Charles de Gaulle 31600 MURET Contact : Mr Jérôme BOUTET Tél : 05 61 51 32 00		Visa Date + Nom +Tampon + Signature
Contrôle Technique SOCIETE QUALITEST ZI Les Pradettes 31120 PORTIET SUR GARONNE Contact : Mr Jérôme BOUTET Tél : 05 61 51 32 00		Visa Date + Nom +Tampon + Signature
Maître d'Œuvre EGIS ROUTES Rue Jean Mermoz 31130 BALMA Contact : Mr Jérôme BOUTET Tél : 05 61 51 32 00		Visa Date + Nom +Tampon + Signature
Entreprise COMPAGNIE FRANCAISE DE TRAVAUX PUBLICS Chemin de Lestrade 31 120 PORTET SUR GARONNE		Visa Date + Nom +Tampon + Signature

1	2006	LR	LR	10/09/08	Mise à jour suite aux modifs C.A.ALEN
2	2006	LR	LR	10/09/08	Mise à jour suite aux modifs du BUREAU
3	2006	LR	LR	10/09/08	Modifs suite
IND	PHASE	VERIF	DESSINATEUR	DATE	OBJET DE LA MODIF

N° PROJET : CAM1706_LEX

ECHELLE : 1/250
DWG : 1-PLAN DES RESEAUX SECS.dwg

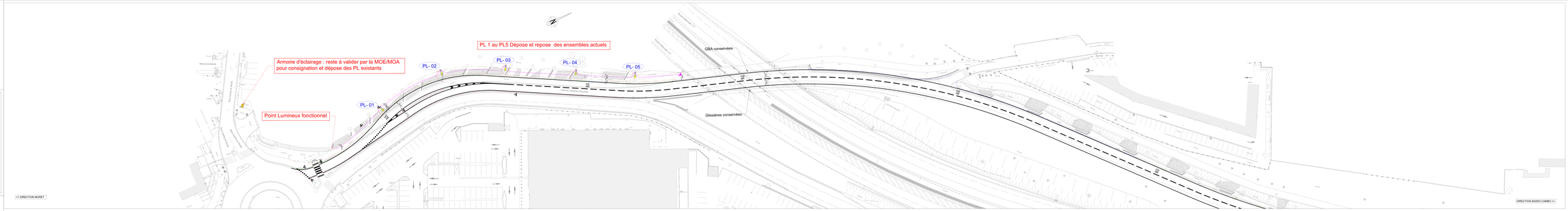
PL 1 au PL5 Dépose et repose des ensembles actuels
Armoire d'éclairage : reste à valider par la MOE/MOA pour consignation et dépose des PL existants
Point Lumineux fonctionnel
PL- 01
PL- 02
PL- 03
PL- 04
PL- 05
GBA conservées
Glissières conservées
Route Nationale 117
Route Nationale 117
Rue Antoine Delpech
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Jaurès

Annexe 2 : Liste du lot de rechange remis

Lot de rechange SLT	Quantité (en unité-u)
Modem 4G/5G pour la supervision des carrefours	1 u
Cartes électronique entrées/sortie	5 u
Poteau de hauteur 2,8 mètres	5 u
Poteau de hauteur 3,7 mètres	5 u
Lanterne tricolore Ø 200/200/200 mm à diodes (R11v ou R11j)	5 u
Lanterne BHNS R13b - Ø200/200/200	2 u
Répétiteur véhicules à diodes	5 u
Lanterne piétons type R12 à diodes	2 u
Lanterne piétons type R12m à diodes	2 u
Détecteur magnétique	10 u

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-20251008-4-3D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025